



SÉANCE DU 6 FEVRIER 2020 – 20H30
RELEVÉ DES DÉCISIONS

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme Martine JONCOUR (pouvoir à M. Yves LE GUELLEC), Mme Hélène BUHANNIC et M. Laurent DUCHESNE.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes des lotissements communaux. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

- budget principal :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 736.010,05 €
- recettes: 1.087.931,60 €
-excédent de clôture : 351.921,55 €

- section d'investissement :

- dépenses : 1.073.555,79 €
- recettes : 1.125.784,66 €
- excédent de clôture : 52.228,87 €
Affectation de l'excédent : 318.800,42 €

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 3.384,43 € - recettes:516,03 €
- déficit de clôture : 2.868,40 €

- lotissement Hameau de Guerveur :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 96.416,08 € - recettes :0 €
- déficit de clôture :96.416,08 €

- lotissement de Coumoullec :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 235.940,73 € - recettes : 235.940,73 €
- résultat de clôture :0 €

- section d'investissement :

- dépenses: 235.109,68 € - recettes :100.000,00 €
-déficit de clôture : 135.109,68 €

➤ VOIRIE :

▶ Le Conseil Municipal demande à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden de classer « routes d'intérêt communautaire » (RIC) les voies de Truhen et du Merdy.

▶ régularisation de l'assiette des voies communales : le Conseil Municipal décide de régulariser dans un premier temps les routes de Kernal, puis Brénéol et Kervéor qui sont sur assise privée. Le cabinet CIT géomètre réalisera ces régularisations pour 960 € la voie.

▶ cession de voiries : accord du Conseil pour des cessions de voirie au prix de 0,5 € le m² à Kerhon et à Cosquer Ty Varlen.

▶ litige Moulin de Ty Varlen : demande de reconstruction d'un muret tombé au Moulin de Ty Varlen : le Conseil Municipal ne donne pas de suite à la demande de M. et Mme DELATTRE qui mettent en cause la chute partielle d'un muret sur leur propriété, engendrée par des travaux de dérasement de la route par la Communauté de Communes.

▶ élagage des arbres place du Vieux et au giratoire rue Ar Marquis par l'entreprise Julian JEGOU de Peumerit pour un montant de 2.520 €.

☞ COMMUNICATION :

Le bulletin communal n°31 a été distribué par les élus.

☞ URBANISME :

▶ Hameau de la Vallée :

Le Conseil décide de traiter ce lotissement communal de 4 hectares en 3 tranches :

-tranche 1 : 23 lots – aménagement 2020/2021 et commercialisation 2020/2028

-tranche 2 : 15 lots – commercialisation 2029/2032

Tranche 3 : 16 lots – commercialisation 2033/2036

Un appel d'offres pour les travaux de VRD va être lancé prochainement.

Le Conseil donne son accord pour une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour les travaux d'eaux pluviales.

▶ Rue Ar Mor :

Le Conseil décide d'inscrire au budget 2020 la réalisation d'aménagements de sécurité sur la rue Ar Mor. Deux radars pédagogiques vont être commandés.

☞ DON FONDATION ANCRAGE :

La Commune a reçu un don de 5.000 € de la Fondation Ancre, présidée par M. Nicolas PICTET. Ce don est destiné à subventionner un investissement à destination des jeunes ou des personnes âgées.

Le Conseil, après une rencontre avec les jeunes de la Commune qui sont demandeurs d'un abri et d'un accès wifi, décide d'utiliser ce don en faveur des jeunes avec l'acquisition de 2 abris-bois, de 2 poubelles et d'un accès wifi pour un montant de 6.000 €, qui seront installés à l'aire de détente.

☞ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Une enveloppe de 100.000 € est déterminée pour les dépenses d'investissement récurrentes : capital, achats et travaux de voirie et bâtiments.

Des 2020, les Communes ne sont plus attributaires de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour environ 80 % des contribuables. Pour compenser cette perte de recettes, l'Etat prévoit le transfert aux Communes de la taxe foncière sur le bâti revenant actuellement au Département.

Le vote du budget 2020 aura lieu le 3 mars 2020 à 18h.

☞ RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES :

Le Conseil décide de recruter un agent contractuel à temps complet du 1^{er} mars au 30 septembre aux services techniques. Candidature à déposer en Mairie avant le 20 février 2020.

☉ TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil décide de revaloriser les tarifs appliqués par la Commune de 1 %.

☉ SIMIF :

Le Conseil valide le nouveau contrat d'adhésion au Syndicat Intercommunal Mixte Informatique du Finistère.

☉ INTERCOMMUNALITÉ : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention territoriale globale axée sur la cohésion sociale du territoire et conclue entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, les Communes, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Finistère.
